

# COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017

- **Choix des personnes qui assureront la garderie (délibération et contrats)**

Le conseil municipal a décidé de mettre en place une garderie pour les enfants de l'école de Saint Front de plus de 6 ans le matin de 7h15 à 8h15 et le soir de 16h45 à 17h45. Le matin, c'est Catherine Giraud qui assurera la garderie. Un appel à candidature a été lancé pour la garderie du soir. 2 personnes étaient intéressées, c'est Peggy Boulongne qui a été retenue.

- **Ouverture de poste pour remplacement de Mme Marie-Josée CORTIAL**

Mme Marie-Josée Cortial va faire valoir son droit à la retraite en fin d'année. Le conseil municipal a donc décidé de la remplacer. Pour cela, il faut créer un poste. Le conseil donne son accord pour la création de ce poste. Un appel à candidature est lancé pour un poste de secrétaire de mairie (grade adjoint administratif de catégorie C). Le poste est à pourvoir le 1<sup>er</sup> décembre 2017 et les offres de candidature sont à faire à la mairie avant le 30 septembre 2017.

- **Demande d'achat de terrain communal par Mr Valla à Roffiac**

Mr et Mme Valla, propriétaires d'une résidence secondaire à Roffiac, voudraient acheter une partie du terrain communal situé devant leur propriété. Pour cela, il est nécessaire de faire une enquête publique car ce bien appartient au domaine public de la commune. De plus, les frais d'arpentage et d'acte seront à la charge des acheteurs. Le prix de vente est fixé à 5 € le m<sup>2</sup>.

- **Délibération pour création du service auberge auprès des impôts (TVA)**

Suite au changement de régime de TVA de l'auberge, il convient de facturer le loyer de l'auberge avec de la TVA. Pour pouvoir faire les déclarations, il faut l'accord du service des impôts.

- **Délibération pour approbation des statuts de la CCMLM**

Suite à la création de la nouvelle communauté de communes, le conseil municipal de chaque commune doit délibérer sur ces nouveaux statuts dans un délai de 3 mois. Pour être adoptés, les nouveaux statuts doivent obtenir l'accord de la majorité des deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population. Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts de la comcom.

- **Révision du PLU pour la carrière de Bournac**

La société Béton 43 qui exploite la carrière de Bournac, souhaiterait que la commune modifie son PLU sur une parcelle (CK 535) qui actuellement est en zone N pour la mettre en zone Nr pour lui permettre de l'exploiter. Pour cela, le conseil municipal doit entreprendre une révision simplifiée de son PLU. Le conseil municipal donne son accord sous condition.

- **Location barnums, tables, vidéoprojecteur**

Suite à plusieurs demandes, le conseil municipal a décidé de louer différents matériels aux associations de la commune et aux particuliers résidant sur la commune dans les conditions suivantes :

- **Les barnums** seront prêtés gratuitement aux associations de la commune et louer 50 € aux particuliers moyennant une caution de 200 € et à condition que les barnums soient implantés sur la commune.
- **Le vidéoprojecteur et l'écran** seront prêtés gratuitement aux associations de la commune et louer 20 € aux particuliers moyennant une caution de 100 €.
- **Les tables en bois et les bancs** sont loués dans les mêmes conditions qu'avant c'est-à-dire aux particuliers moyennant 3 € et gratuitement aux associations.

## - Questions diverses

### • Point sur les travaux

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux.

**Travaux réalisés :** le site internet de la commune est fonctionnel. La signalétique est quasiment terminée, reste à poser les panneaux d'entrée du bourg, la demande de versement de la subvention a été faite. Changement de la chambre froide de la salle des fêtes. Terrassement du chemin de Bonnefond. Changement des portes du bâtiment de la Cuma. Achat d'un nouveau Kangoo. Local chasseur terminé (inauguration samedi 9 septembre à 11h). Voirie communale

**Reste à faire :** achat d'un tractopelle en cours. Mise aux normes accessibilité des WC publics. Bâtiments communaux (locaux techniques et salles des fêtes) façades et enduits

### • Location biens sans maître

L'année dernière, les biens de Mr Rivier de Machabert ont fait l'objet d'une procédure de biens sans maître et sont devenus propriétés de la commune. Certaines de ces parcelles étaient exploitées par des agriculteurs. Afin de régulariser la situation, le conseil municipal a décidé de mettre en place un bail agricole à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017 avec ces agriculteurs.